

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 06 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30.01.2018

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. PEDENON Serge, ROMAIN Michel, LATOUR Aimé, DURAND Alain, GAVA Gino, GIRARD Valérie, LAGRENAUDIE Clément, MANCINI Nicole, ROULAND Arlette et COLLAS Philippe.

Absents : LAJANTHE Colette, MANIERE Nathalie, DOMEJEAN Laurent, VERT Fabrice.

Secrétaire de séance : ROULAND Arlette.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18 h 35 et il est procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- Situation du RPI Peyrignac/Châtres
- Assainissement : clôture du budget et du compte administratif - Transfert de compétence
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets
- Bilan des opérations de fin d'année : bulletin, vœux, repas des aînés
- Questions diverses

I - Situation du RPI de PEYRIGNAC/ CHATRES (information du conseil)

Comme évoqué lors des précédentes séances du conseil municipal, la classe maternelle unique de Châtres qui compte actuellement 15 élèves (dont 2 très petites sections) est proposée à la fermeture au prochain CDEE du 9 Janvier (qui sera finalement repoussé au vendredi 18 février), le quorum n'ayant pas été atteint.

Ainsi, l'avenir de Châtres est incertain pour la rentrée 2018/2019 et si ce scénario était retenu, il conviendrait d'activer les modalités de rapprochement avec les communes de Beauregard et Le Lardin.

II – Assainissement : clôture du budget et du compte administratif - Transfert de compétence

Suite au transfert de cette compétence à la communauté de communes au 01/01/2018, il convient de procéder aux opérations de régularisation, c'est-à-dire :

- Clôturer le budget annexe correspondant avec effet au 31/12/2017 ;
- Affecter l'excédent existant du budget annexe au budget général pour un montant de 360,11 € ;
- Procéder aux différentes formalités administratives en découlant (transferts des abonnements, emprunts, etc...).

Délibération adoptée à l'unanimité.

III - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets

Il est procédé à la présentation des données chiffrées se rapportant aux comptes administratifs des différents budgets annexes et principal ainsi que les résultats des comptes de gestion du Trésorier de Terrasson, à savoir :

A) Budgets annexes

1 - Energies solaires

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 241,94	14 125,72		14 125,72	2 241,94
Opérations de l'exercice	13 302,54	27 546,86	12 928,56	14 125,72	26 231,10	41 672,58
TOTAUX	13 302,54	29 788,80	27 054,28	14 125,72	40 356,82	43 914,52
Résultats de clôture		16 486,26	12 928,56			3 557,70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 302,54	29 788,80	27 054,28	14 125,72	40 356,82	43 914,52
RESULTATS DEFINITIFS		16 486,26	12 928,56			3 557,70

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	12 928,56	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	12 928,56
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	3 557,70	

2 - Multiple rural

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		423,63	14 996,35		14 996,35	423,63
Opérations de l'exercice	1 431,51	12 044,44	10 884,54	14 996,35	12 316,05	27 040,79
TOTAUX	1 431,51	12 468,07	25 880,89	14 996,35	27 312,40	27 464,42
Résultats de clôture		11 036,56	10 884,54			152,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 431,51	12 468,07	25 880,89	14 996,35	27 312,40	27 464,42
RESULTATS DEFINITIFS		11 036,56	10 884,54			152,02

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	10 884,54	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	10 884,54
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	152,02	

3 - Camping

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		227,47	14 779,78		14 779,78	227,47
Opérations de l'exercice	18 545,96	21 479,56	6 728,49	14 779,78	25 274,45	36 259,34
TOTAUX	18 545,96	21 707,03	21 508,27	14 779,78	40 054,23	36 486,81
Résultats de clôture		3 161,07	6 728,49		3 567,42	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 545,96	21 707,03	21 508,27	14 779,78	40 054,23	36 486,81
RESULTATS DEFINITIFS		3 161,07	6 728,49		3 567,42	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	3 161,07	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	3 161,07
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	0,00	

4 – Transport scolaire

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			8 166,56		8 166,56	
Opérations de l'exercice	12 849,15	18 412,95	12 994,60	15 832,35	25 843,75	34 245,30
TOTAUX	12 849,15	18 412,95	21 161,16	15 832,35	34 010,31	34 245,30
Résultats de clôture		5 563,80	5 328,81			234,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 849,15	18 412,95	21 161,16	15 832,35	34 010,31	34 245,30
RESULTATS DEFINITIFS		5 563,80	5 328,81			234,99

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	5 328,81	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	5 328,81
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	234,99	

5 – Assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		261,41	4 438,09		4 438,09	261,41
Opérations de l'exercice	30 165,40	34 955,71	19 445,61	19 192,09	49 611,01	54 147,80
TOTAUX	30 165,40	35 217,12	23 883,70	19 192,09	54 049,10	54 409,21
Résultats de clôture		5 051,72	4 691,61			360,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	30 165,40	35 217,12	23 883,70	19 192,09	54 049,10	54 409,21
RESULTATS DEFINITIFS		5 051,72	4 691,61			360,11

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	4 691,61	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	4 691,61
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u>	360,11	

B) Budgets général

Le maire donne connaissance, chapitre par chapitre des différents montants en section de fonctionnement et d'investissement qui, globalisés, donnent les montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 750,66	65 937,84		65 937,84	5 750,66
Opérations de l'exercice	336 715,92	445 403,64	201 394,87	226 465,39	538 110,79	671 869,03
TOTAUX	336 715,92	451 154,30	267 332,71	226 465,39	604 048,63	677 619,69
Résultats de clôture		114 438,38	40 867,32			73 571,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	336 715,92	451 154,30	267 332,71	226 465,39	604 048,63	677 619,69
RESULTATS DEFINITIFS		114 438,38	40 867,32			73 571,06

Globalement il apparaît un excédent global de 73 571,06 €.

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	40 867,32	
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL du 1068		40 867,32
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	73 571,06	

En résumé, la somme excédentaire en fonctionnement est répartie pour 73 571,06 € en recette de fonctionnement 2018 au compte 002 et pour 40 867,32 € au compte 1068, section d'investissement pour apurer le solde déficitaire d'investissement.

En résumé, les données chiffrées des différents comptes de gestion du trésorier sont identiques de sorte que les comptes administratifs des budgets annexes, l'affectation des résultats et les comptes de gestion du trésorier sont adoptés à l'unanimité, sur les bases qui précèdent, hors la présence du maire.

IV - Bilan des opérations de fin d'année : bulletin, vœux, repas des aînés

Au terme d'un tour de table, chacun s'accorde à reconnaître que ces opérations se sont bien déroulées : pas d'observations négative ou positive n'a été relevée concernant le bulletin et il a été enregistré une bonne participation tant à la cérémonie des vœux qu'au repas des aînés (72 participants, débat sans vote).

V - Questions diverses

Les sujets divers suivants sont évoqués :

A) Délibération modificative. PLUI.

Transformation d'immeubles agricoles en habitation. Une précédente délibération du 7 Novembre 2017 a été prise dans la perspective du futur PLUI en vue de permettre la transformation des anciens bâtiments agricoles désaffectés en immeubles d'habitation. En ce qui concerne

l'immeuble LAGORCE, il convient de remplacer l'indication Indivision LAGORCE par celui de LAGORCE Colette. Adopté à l'unanimité.

B) Dans l'attente du vote du budget 2018, il convient de demander au conseil de se prononcer afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement en instance. Il en est ainsi en ce qui concerne un reliquat dû à la société MEFRAN concernant l'aménagement de l'aire de jeux d'un montant de 3 360 € non payé en 2017 et produite en début d'année. Délibération adoptée à l'unanimité.

C) Remboursement de facture. Dans le cadre de la soirée organisée par la bibliothèque communale et le conseil départemental à partir de l'ouvrage d'un auteur portugais, il a été proposé au public un buffet portugais en fin de soirée. Les produits ont été achetés dans un magasin portugais « Au coeur du Portugal » à MALEMORT (19) et payés par le maire en l'absence de compte ouvert au nom de la commune. Il convient donc de rembourser la facture de 226,25 €. Vote à l'unanimité.

D) Comme chaque année, il est déterminé le prix de revient des repas préparés à la cantine scolaire sur l'exercice écoulé. Les calculs intégrant le coût des fournitures et les charges de personnels font ressortir une dépense totale de 39 059 € contre 39 456 € en 2016 étant précisé d'une part que le nombre de repas est en nette diminution en raison de la baisse des effectifs (8 293 repas en 2016 contre 7 184 en 2017 soit – 1 109 unités et que d'autre part la charge de personnel est inchangée de sorte que le un prix de revient du repas est passé de 4,76 € en 2016 à 5,43 € en 2017 soit une hausse de 0,67 € / repas soit pour les 2 218 repas fournis à Châtres en 2017 une régularisation de 1 486,06 €. Adopté à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h35.

Le maire

S. PEDENON

La secrétaire

A. ROULAND